

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° xxxx/2024	<b>Objet</b> : Convention relative à la mise en œuvre d'actions « vacances apprenantes » été 2024 dans le 1 <sup>er</sup> degré

Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin à 19 h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

**Présents :**

**Absents représentés :**

**Absents :**

M \_\_\_\_\_ a été nommé secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que la Direction académique des Services de l'Education Nationale du Val-de-Marne propose la signature d'une convention relative à la mise à disposition de salles de classes, dans le cadre du dispositif « vacances apprenantes » ;

**Considérant** que la commune de Marolles-en-Brie souhaite poursuivre ce partenariat dans l'intérêt des élèves fréquentant les écoles « La Forêt » et « Des Buissons »,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**A**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention relative à la mise à disposition de salles de classes pour l'organisation d'actions « vacances apprenantes » avec la Direction académique des Services de l'Education Nationale du Val de Marne, ci-annexée.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 20 juin 2024

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

*Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*